



Jours: 10

Prix: 1025 USD
Vol international non inclus

Confort: ★★★★★

Difficulté: ★★★★★

📌 Culture

Jour 1.



Delhi 1 📍
✈️
Delhi 📍
📍

- Arrivée à l'aéroport international de Delhi. Après un accueil traditionnel 'Swagat', nous sommes transférés à notre hôtel pour le check-in.

Reste de la journée libre.

🏠 Hébergement

Hotel Jivitesh

Jour 2-3.



Delhi 📍
🚗 260km - ⌚ 5h 30m
Jaipur 📍

Jour 2

Jour 3

- Visite d'Amber, qui était à l'origine, la capitale de l'état avant Jaipur. Il s'agit d'un vieux fort, construit en 1592 par Raja Man Singh. Il est très apprécié par les visiteurs tout comme le Palais Amber. Le Fort Amber a été construit en grès rouge et en marbre. La présence du lac Maatha ajoute un certain charme à l'ensemble du Fort.
- Le Palais de la ville de Jaipur a été l'endroit où le Maharaja a régné. Ce palais comprend également le célèbre «Chandra Mahal» et «Mubarak Mahal», et d'autres bâtiments qui font partie du complexe du palais

☕ Petit déjeuner

2 Hotel Jivitesh
3 Shahpura House

🏠 Hébergement

Shahpura House

Jour 4.



Jaipur 
🚗 180km - ⌚ 4h 30m
Ranthambhore 

Jaipur - Ranthambhore

☕ Petit déjeuner	Shahpura House
🏠 Hébergement	Ranthambore Heritage Haveli

Jour 5-6.



Ranthambhore 
🚗 260km - ⌚ 5h
Fatehpur Sikri 
🚗 40km - ⌚ 1h
Agra 

Ranthambhore - Fatehpur Sikri

- Visite de Fatehpur Sikri, belle ville près d'Agra fondée en 1569 par l'empereur Akbar. La ville accueille plusieurs bâtiments historiques comme le **Buland Darwaza**.

Fatehpur Sikri - Agra

Jour 6

☕ Petit déjeuner	5 Ranthambore Heritage Haveli 6 Howard Plaza
🏠 Hébergement	5 Howard Plaza 6 Train de nuit

Jour 7-8.



Agra 
🚗 620km - ⌚ 12h 24m
Varanasi 
🚗 11km - ⌚ 40m
Sarnath 
🚗 11km - ⌚ 40m
Varanasi 

Agra - Varanasi

Varanasi - Sarnath

Jour 8

- Transfert à la gare, nuitée dans le train.

☕ Petit déjeuner	Surya Kaiser Palace
🏠 Hébergement	7 Surya Kaiser Palace 8 Train de nuit

Jour 9.



Varanasi 

Varanasi - Delhi

- Après le petit-déjeuner, nous visitons la ville fortifiée du *Vieux Delhi*, avec ses rues bondées, bourdonnantes d'activités et encore sous l'influence de la civilisation moghol qui régnait autrefois sur les remparts du majestueux Fort Rouge . Nous visitons Jama Masjid Delhi - la plus grande mosquée du 17^e siècle en Inde -, Chandni Chowk - le marché indien typique toujours plein d'activité -, et Rajghat - le mémorial du Mahatma Gandhi (aussi appelé le «Père de la Nation»). Nous visitons notamment le New Delhi, et passons par le Palais Présidentiel, les Bâtiments Administratifs et jusqu'à l'impressionnante Porte de l'Inde.

Jour 10.



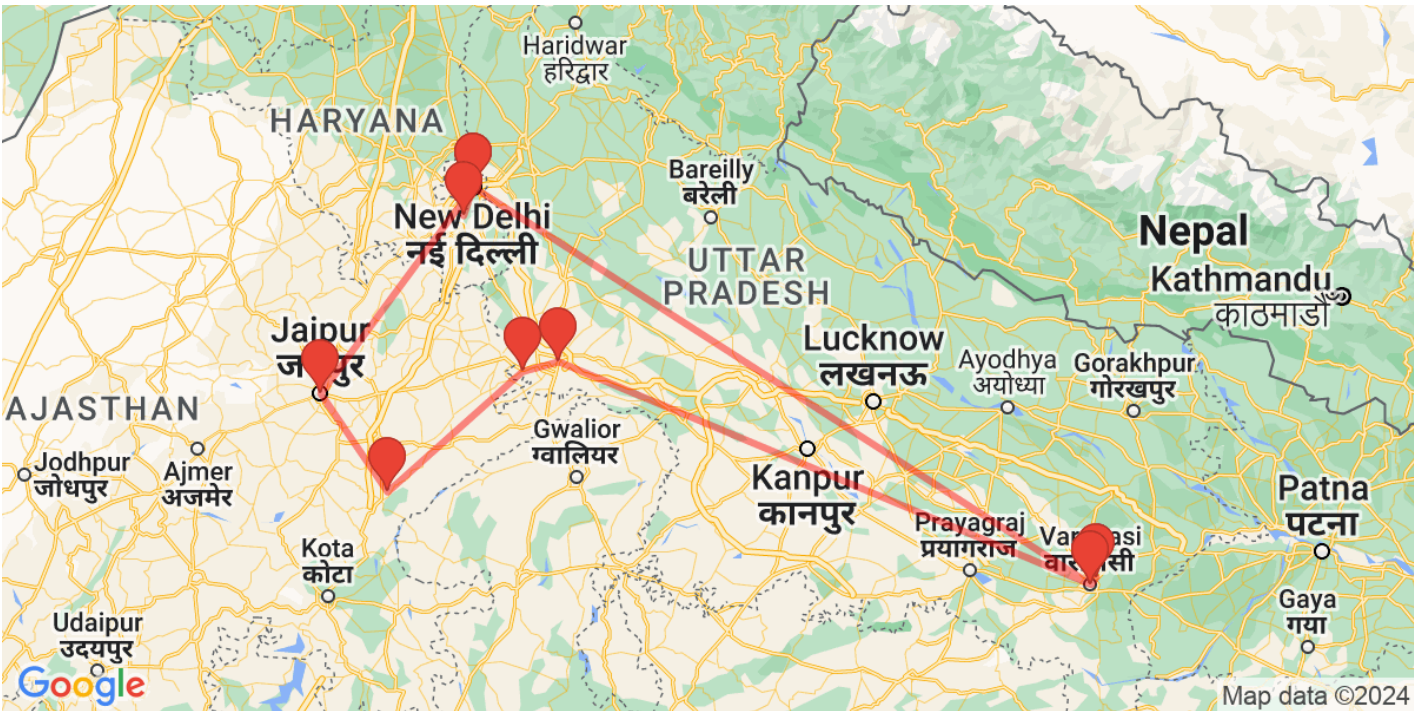
- Départ de l'hôtel et transfert à l'aéroport international ou n'importe quel point de complaisance à Delhi pour la poursuite de votre voyage vers les pays respectifs.

Petit déjeuner

Hotel Jivitesh

Delhi

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-3	4-5	6-8	9-12
1275 USD	1195 USD	1115 USD	1025 USD

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 40% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.